

Services spéciaux.—Les services de traitement de certaines sections de la Division de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être comportent également des services sociaux. Des médecins nommés par la Division du bien-être social s'occupent des malades des sanatoriums pour tuberculose et des cliniques pour maladies vénériennes ainsi que de leur famille. Des programmes de service social sont aussi mis en œuvre par les institutions et hôpitaux provinciaux; l'hôpital provincial pour maladies mentales ainsi que les cliniques d'orientation de l'enfance maintiennent des services de visites à domicile. Le personnel local s'occupe des demandes d'admission aux infirmeries ainsi que des sorties d'hôpital, sous la direction de l'inspecteur des hôpitaux et sous bénéfice des avis du personnel de la Division du bien-être social.

Les ministères fédéraux ont recours aux services de la Division du bien-être social pour la tenue d'enquêtes sociales partout dans la province.

Sous-section 3.—Indemnisation des accidentés du travail

Dans les dix provinces, des lois assurent l'indemnisation du travailleur pour blessures attribuables à un accident survenu durant son emploi et par suite de son emploi ou à des maladies professionnelles déterminées. Le chapitre XIX donne un résumé des lois provinciales.

Sous-section 4.—Soin des personnes à charge et des désavantagés*

La statistique détaillée des institutions de charité et de bienfaisance au Canada est dressée tous les cinq ans. Celle établie au recensement de 1941 paraît aux pp. 694-699 de l'*Annuaire* de 1943-1944. Le tableau 10 donne les chiffres afférents au 1^{er} juin 1946.

* Rédigé à la Section des institutions, Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique.

10.—Résumé de la statistique des institutions de charité et de bienfaisance, par province, au 1^{er} juin 1946

Détail	Î.P.- É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Refuge pour adultes—										
Institutions.....	1	18	16	42	65	8	9	6	12	171
Lits.....	105	1,332	403	4,178	5,801	836	336	240	494	13,725
Personnel.....	22	184	52	1,025	854	162	72	59	92	2,522
En soins le 1 ^{er} juin 1946.....	105	1,012	284	3,693	4,985	841	278	205	467	11,870
Refuges pour adultes et enfants—										
Institutions.....	—	6	5	50	12	4	—	6	5	88
Lits.....	—	417	482	8,096	810	259	—	734	233	11,031
Personnel.....	—	63	103	1,875	189	52	—	149	39	2,476
En soins le 1 ^{er} juin 1946.....	—	193	427	8,086	641	194	—	672	145	10,358
Orphelinats—										
Institutions.....	1	8	5	44	20	8	3	6	4	99
Lits.....	100	593	446	8,718	1,378	346	319	402	367	12,669
Personnel.....	14	117	75	1,852	274	80	39	64	63	2,578
En soins le 1 ^{er} juin 1946.....	49	460	383	8,466	1,159	272	267	364	334	11,754
Garderies—										
Institutions.....	—	1	—	—	9	2	—	2	—	14
Lits.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personnel.....	—	7	—	—	84	13	—	13	—	117
En soins le 1 ^{er} juin 1946.....	—	15	—	—	462	106	—	—	—	583
Sociétés d'aide à l'enfance—										
Institutions.....	—	7	2	1	44	3	4	—	1	62
Lits.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personnel.....	—	15	8	9	406	54	53	—	12	557
En soins le 1 ^{er} juin 1946.....	—	800	187	—	9,833	736	248	—	187	12,054